



Industrie Canada

Industry Canada

Bureau du surintendant
des faillites Canada

Office of the Superintendent
of Bankruptcy Canada

District de : Québec
N° de division : 12 - Abitibi
N° de cour : 615-11-001555-178
N° de dossier : 33-2322124

Dans l'affaire de la faillite de :

Tecolam inc.

Débiteur

**DELOITTE RESTRUCTURING INC/RESTRUCTURATION
DELOITT**

Syndic autorisé en insolvabilité

Administration Ordinaire

Date et heure de la faillite :	04 décembre 2017, 14:00	Garantie :	0.00\$
Date de nomination du syndic :	04 décembre 2017		
Assemblée des créanciers :	22 décembre 2017, 10:00 Bureau 500 1190 Av Canadiens-de-Montréal Montréal, Québec Canada,		
Président :	Syndic		

CERTIFICAT DE NOMINATION - Article 49 de la Loi et Règle 85

-- MODIFIÉ --

Je soussigné, séquestre officiel pour ce district de faillite, certifie par les présentes que :

- le débiteur susmentionné a déposé une cession en vertu de l'article 49 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- le syndic susmentionné a dûment été nommé syndic de l'actif du débiteur.

Ledit syndic doit :

- me fournir sans délai une garantie au montant susmentionné;
- envoyer à tous les créanciers, dans les cinq jours qui suivent la date de sa nomination, un avis de la faillite; et
- le cas échéant, convoquer de la manière prescrite une première assemblée des créanciers, qui aura lieu à la date et à l'endroit susmentionnés, ou à telle autre date et tel autre endroit, selon ce que pourra demander plus tard le séquestre officiel.

Date: 07 décembre 2017, 15:35

E-File/Dépôt Electronique

Séquestre officiel

Place Bell Canada, 160 Elgin Street, 11th Floor, Suite B-100, Ottawa Canada, K2P2P7, (877)376-9902

Canada